

Rectificatif à la décision 2010/371/UE du Conseil du 6 juin 2010 relative à la conclusion de la procédure de consultation avec la République de Madagascar au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-UE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 169 du 3 juillet 2010)

Dans le titre de la décision, à la fois en page de couverture et en page 13, et dans la phrase de clôture, page 14:
au lieu de: «6 juin 2010»,

lire: «7 juin 2010».

Page 15, dans le titre de l'annexe:

Supprimer la mention «Projet de lettre».

Page 15, à l'annexe, dans l'adresse du président de la Haute autorité de la transition de la République de Madagascar:

au lieu de: «Tananarive»

lire: «Antananarivo».

Rectificatif à la directive 2009/115/CE de la Commission du 31 août 2009 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active méthomyl

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 228 du 1^{er} septembre 2009)

Page 19, à l'annexe, septième colonne du tableau, dans la partie A, première phrase:

au lieu de: «plantes»

lire: «légumes».
